

COMMUNE
DE NYONS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 6 février 2024

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Yves RINCK

N° 2024 - 02 - 07 / AFFAIRES FINANCIERES

**Demandes de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de SAUVE
Modification de la délibération du 25 octobre 2023**

RAPPORTEUSE : Mme Aurélie LOUPIAS

1°) OBJET DES DEMANDES DE SUBVENTION

La Commune de NYONS, maître d'ouvrage de l'opération, a engagé le projet ambitieux de la rénovation du Groupe Scolaire de SAUVE avec les objectifs de réduction des consommations d'énergies de 50% à l'horizon 2050.

L'opération de rénovation à faible impact carbone et forts enjeux environnementaux comprend notamment des actions, sur :

- Le bâti avec l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de menuiseries extérieures, la pose de protections solaires sur la façade Sud de l'Ecole Elémentaire,
- Le mode de production d'énergie avec la sortie des énergies fossiles au profit d'une pompe à chaleur air-eau et la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective,
- La mise en place d'un éclairage basse consommation, la refonte du réseau de chaleur en basse température,
- Les aménagements extérieurs avec la désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'Ecole Elémentaire au profit d'un espace ludique végétalisé, et la création de préaux sur les entrées de chaque école,
- La création d'un hall d'accueil à l'Ecole Elémentaire – local périscolaire avec l'optimisation des zones de stockage.

La mission d'accompagnement de l'ADEME, conclut à une économie d'énergie attendue à hauteur de -54%.

Pour cette opération, le plan de financement inscrit dans la délibération du 25 octobre 2023 doit être modifié de la manière suivante :

2°) PLAN DE FINANCEMENT

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 1 948 802 € HT.

.../...

PLAN DE FINANCEMENT

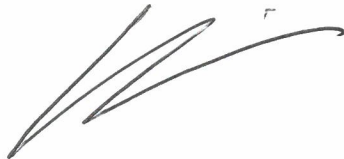
DEPENSES	RECETTES
Coût de la Maitrise d'œuvre et études :	
- Maitrise d'œuvre.....168 121 €	- DETR 2024 (15,4%) : (1).....300 000 €
- Contrôle Technique13 880 €	- DSIL et / ou Fonds Vert 2024 (19,1%) : (2).....372 760 €
- CSPS9 543 €	- Bonification rénovation performance énergétique (10%) :.....194 880 €
- Mission spécifique relative à l'autoconsommation collective photovoltaïque.....11 400 €	- Département (25%) :.....487 200 €
- Géotechnique 4 800 €	- FEDER (7,2%) :.....140 000 €
- Diagnostic Amiante.....3 108 €	- Autofinancement Ville de Nyons : (23,30%)453 962 €
- Diagnostic réseaux- ITV..... 1 750 €	
- Publication Marchés publics.....1 200 €	
Soit 213 802 €	
Coût des Travaux :	
- Isolation enveloppe extérieure :.....380 000 €	(1) <i>Dépense éligible : 1 200 000 €</i>
- Menuiseries extérieures et protections solaires :.....165 000 €	(2) <i>Dépense éligible : 1 863 802 €</i>
- Chauffage ventilation climatisation :..... 430 000 €	<i>(1 948 802 € - 85 000 €*)</i>
- Courant fort /courant faible plomberie :.....83 000 €	<i>*85 000 € : Recettes locatives sur 5 ans</i>
- Gros et second œuvres (extension 20 m²) :180 000 €	
- Travaux d'aménagement extérieur :250 000 €	
- Travaux paysagers « Cours Oasis »..... 127 000 €	
- Centrale Photovoltaïque :..... 120 000 €	
Soit 1 735 000 €	
1 948 802 €	1 948 802 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

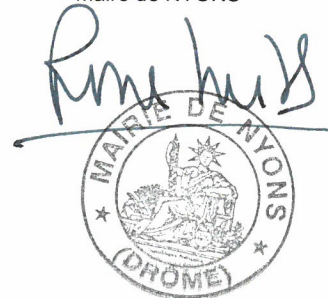
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** ce projet et la modification du plan de financement présenté ci-dessus, ainsi que les demandes de subvention auprès de l'Etat pour la DETR 2024, DSIL et/ou Fonds Vert 2024, du Département et du FEDER pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve,
- et
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Yves RINCK
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



PL